

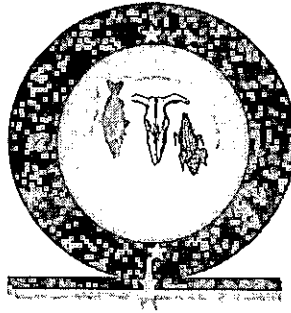
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUE

COMMUNE DE MAYO-HOURNA

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUE DIVISION

MAYO-HOURNA COUNCIL

INTERNAL COMMISSION OF
TENDER'S BOARD

MAITRE D'OUVRAGE : *LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA*

AUTORITE CONTRACTANTE : *LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA*

COMMISSION COMPETENTE : *COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
PUBLICS AUPRES DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA*

**DOSSIER DEMANDE DE COTATION NATIONALE OUVERTE
N° 001 /DCO/C-MAYO-HOURNA/CIPM/2022
DU 06/09/2022 RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL
MEDICAL DANS CERTAINS CENTRES DE SANTE INTEGRE (CSI)
DE MALAPE (LOT 01), CSI DE GUERETE (Lot 02) ET CSI DE
TCHARATCHE (LOT 03), COMMUNE DE MAYO-HOURNA,
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD.**

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

1. Objet de la Consultation

Pour le compte de l'exercice budgétaire 2022, le Maire de la Commune de Mayo Hourna lance un Avis de Demande de Cotation relative à l'équipement en matériel médical dans certains centres de sante intégré (CSI) de Malapé (lot 01), CSI de Guerété (lot 02) et CSI de Tcharatché (lot 03), Commune de Mayo-Hourna, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des prestations

Les prestations de la présente Demande de Cotation consistent en l'équipement en matériel médical dans certains centres de sante intégré (CSI) de Malapé (lot 01), CSI de Guerété (lot 02) et CSI de Tcharatché (lot 03), Commune de Mayo-Hourna, Département de la Bénoué, Région du Nord, et comprennent tous les matériels prévus dans le cadre du Devis quantitatif et estimatif notamment :

3. Délais de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison et l'installation du matériel objet de la présente Demande de Cotation est de **deux (02) mois**.

4. Allotissement

Les prestations de la présente Demande de cotation consistent en **trois (03) Lots**.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des estimations quantitatives est de :

-Lot 01- neuf millions (9 000 000) FCFA.

-Lot 02- huit millions (8 000 000) FCFA.

-Lot 03- huit millions (8 000 000) FCFA.

6. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à égalité des conditions à toutes les entreprises agréées dans la fourniture et l'installation du matériel didactique et équipement divers, installés au Cameroun et jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

7. Financement

Les prestations de la présente Demande de Cotation sont financées par **Budget Ministère de la Santé Publique, Exercice 2022** :

-LOT 01-Autorisation de dépense :

-Imputation budgétaire :

-LOT 02-Autorisation de dépense :

-Imputation budgétaire :

-LOT 03-Autorisation de dépense :

-Imputation budgétaire :

8. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourna** dès Publication de l'avis de Consultation.

9. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être retiré au **Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourna** dès publication du présent Avis de Consultation. Le retrait du Dossier de Demande de Cotation se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **quarante-cinq mille (45 000) francs CFA**, payable à la recette municipale de **Mayo Hourna**

10. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un **(01)** original et **six (06)** copies marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourna** au plus tard le **29/09/2022 à 10 heures**.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

DOSSIER DEMANDE DE COTATION NATIONALE OUVERTE
N° 001 /DCO/C-MAYO-HOURNA/CIPM/2022
DU 06/09/2022 RELATIVE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL
MEDICAL DANS CERTAINS CENTRES DE SANTE INTEGRE
(CSI) DE MALAPE (LOT 01), CSI DE GUERETE (Lot 02) ET CSI
DE TCHARATCHE (LOT 03), COMMUNE DE MAYO-HOURNA,
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un organisme financier de premier **ordre** agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 5 de la DCO, d'un montant de **cent quatre-vingt mille (180 000) francs CFA pour le lot (01), cent soixante mille (160 000) francs CFA pour le lot (02), et cent soixante mille (160 000) francs CFA le lot (03)**, et valable pendant une période de trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en

copies certifiées conformes par les services émetteurs compétents, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs compétents, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de Demande de Cotation, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps (offres techniques et financières) qui aura lieu le **29/09/2022 à 11 heures** dans la salle de la Commission de la Commune de Mayo Hourna en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Ces offres seront chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) puis, accompagnées du modèle de soumission signé.

14. Critères d'évaluation

14.1 Principaux critères éliminatoires:

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture
- Non-conformité après 48h d'une pièce du dossier administratif ;
- Offre financière incomplète (absence de bordereau des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif);
- La note technique inférieure au seuil minimal requis (70%) **soit 07 oui sur 10;**
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre.
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues.

14.2. Principaux critères de qualification

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) qui sera adoptée à l'ouverture des offres par la Commission de Passation des Marchés compétente sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre.
- Références de l'Entreprise ;
- Matériel et délai de livraison;
- Capacité de financement ; La disponibilité du matériel et des équipements de livraison (véhicule de livraison)

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% **soit 07 oui sur 10** des réponses positives seront éligibles à l'analyse financière.

L'Autorité Contractante attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier de Demande de Cotation.

15. Références prix et attribution.

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins disante après correction éventuelle.

NB : Un soumissionnaire peut être attributaire des trois (03) lots.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat du Maire de la Commune de Mayo Hourna.

18. Additif à l'Avis de consultation

Le Maître d'Ouvrage ou l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler ou de modifier la présente Demande de Cotation avant la date limite de dépôt des offres suite à une demande d'éclaircissements d'un soumissionnaire relevant un manquement au dossier de Demande de Cotation.

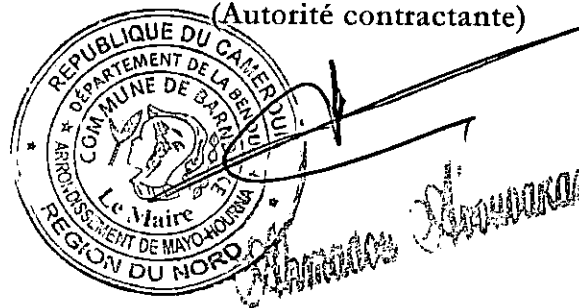
19. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants :
673 20 57 25/ 699 37 07 48.

Barndaké le 06/09/2022

Le Maire

(Autorité contractante)



Ampliations:

- MINMAP/Yaoundé
- MINDDEVEL/Yaoundé
- ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP-Bénoué
 - Président CIPM (pour information)
 - SOPECAM (Pour publication)
 - Affichage (pour information)
 - Archives/Chrono